

ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC

UNISSONS NOS FORCES

RAPPORT ANNUEL

2017/2018

TABLE DES MATIÈRES

LETTRES DE PRÉSENTATION	3	INSPECTION PROFESSIONNELLE	32	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	55
MISSION, VALEURS	4	COMITÉ SUR LA FORMATION CONTINUE	35	TABLEAU DES MEMBRES	56
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	5	OFFRE DE FORMATION CONTINUE	37	PERMANENCE DE L'ORDRE	58
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE	6	SYNDIC	40	DÉLÉGATIONS DE L'ORDRE	59
		CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES	40		
RAPPORT DES ACTIVITÉS	10	COMITÉ DE RÉVISION	41	ÉTATS FINANCIERS	60
CONSEIL D'ADMINISTRATION	11	CONSEIL DE DISCIPLINE	42	RÉSULTATS	62
COMITÉ EXÉCUTIF	17	EXERCICE ILLÉGAL	43	ÉVOLUTIONS DES SOLDES DE FONDS	63
COMITÉ DE LA FORMATION	20	COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE	44	ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	64
COMITÉ DES ÉQUIVALENCES	22	COMITÉ D'AUDIT	45	FLUX DE TRÉSORERIE	65
RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS	23	COMITÉ AVISEURS	46	NOTES COMPLÉMENTAIRES	66
DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX	26	COMITÉ ÉDITORIAL DE LA REVUE	48	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	71
DÉLIVRANCE DES PERMIS	27	COMITÉ SCIENTIFIQUE	49		
ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE	31	COMITÉ DE RÉVISION DU <i>MANUEL DE NUTRITION CLINIQUE</i>	50		
FONDS D'INDEMNISATION	31	COMITÉ PRIX ET DISTINCTIONS DE L'ORDRE	51		
		GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉVISION DU CODE DE DÉONTOLOGIE	54		

LETTRES DE PRÉSENTATION

Montréal, novembre 2018

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2018.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de l'Ordre et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Sonia Lebel
Ministre de la Justice

Montréal, novembre 2018

Madame Sonia Lebel
Ministre de la Justice
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre de la Justice du Québec, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2018.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Paule Bernier, Dt. P., M. Sc.
Présidente

Montréal, novembre 2018

Madame Diane Legault
Présidente
Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec pour l'exercice 2017-2018. Ce rapport est préparé conformément au Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.

Recevez, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Paule Bernier, Dt. P., M. Sc.
Présidente

NOTRE MISSION

Valoriser l'importance de la nutrition, de la saine alimentation et des soins nutritionnels pour la promotion, le maintien et le rétablissement de la santé humaine. À cette fin, l'Ordre professionnel des diététistes du Québec (OPDQ) privilégie des interventions de qualité optimale de la part de ses membres, et ce, en fonction des divers besoins nutritionnels de la population québécoise.

Ce faisant, l'OPDQ contribue à la protection du public et contrôle la qualité de l'acte professionnel tout en favorisant la promotion, le développement et la reconnaissance des compétences de ses membres.

NOS VALEURS

LES COMPÉTENCES DES PROFESSIONNELS

LA COLLABORATION SOUTENUE

LA COMMUNICATION FLUIDE

L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF ENVERS LA PROFESSION ET L'OPDQ

LA COHÉRENCE, LA STABILITÉ ET LA CONTINUITÉ DANS LA GOUVERNANCE DE L'ORDRE

LA GESTION PAR PRIORITÉ ET RÉSULTAT

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1. Profiter des réformes juridiques en cours pour repositionner plus fortement l'OPDQ et ses membres dans l'ensemble des enjeux de nutrition.
2. Obtenir une plus grande visibilité et influence dans tous les milieux pertinents.
3. De façon proactive, favoriser sur une base volontaire la participation élargie et inclusive.
4. Appliquer des pratiques de gouvernance qui favorisent la continuité, la cohérence et la stabilité.
5. Offrir de meilleurs services directs et de référencement aux membres.
6. Miser sur la qualité, l'accessibilité et la circulation élargie de l'information.



C'est avec grand plaisir que je vous présente ce 62^e rapport annuel de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec (ci-après l'Ordre), qui rappelle encore une fois à quel point les diététistes/nutritionnistes sont depuis longtemps **LES experts de l'alimentation et de la nutrition**, et que leur contribution est unique et encore inégalée. Les rencontres avec les différentes parties prenantes et les décideurs visent une protection optimale du public notamment par une pleine reconnaissance de l'impact de l'apport de nos membres pour la société. Au cours de l'année, nous avons saisi les opportunités et en avons créées afin de multiplier nos actions de positionnement du rôle clé des nutritionnistes dans tous les secteurs, particulièrement en regard de la trajectoire des patients et du continuum des soins de santé.

Ainsi, nous avons saisi les occasions de rencontres et d'échanges avec le premier ministre du Québec, le ministre de la Santé et des Services sociaux, la ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation, la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie et le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

De plus, l'Ordre a travaillé avec les équipes de la Direction générale des services sociaux

pour l'élaboration de documents normatifs. L'Ordre émet des opinions, donne son avis, informe le public et les parties prenantes, et contribue à ce que des décisions éclairées soient prises au sujet de la nutrition et de l'alimentation humaine. Vous trouverez d'ailleurs une liste de publications (mémoires et prises de position) publiés dans la section « Comité exécutif » de ce document. Par ailleurs, nous avons assuré une présence dans les médias écrits et électroniques et participé au Sommet sur l'alimentation et comme panéliste au Colloque pour le mieux-être des aînés.

En poursuivant cet objectif de favoriser la collaboration, l'Ordre prend part à divers projets. Ainsi, l'Ordre participe activement aux travaux de la Table québécoise sur la saine alimentation (TQSA) sous l'égide du ministère de la Santé et des Services sociaux, ainsi qu'aux sous-comités de la TQSA. De plus, nous sommes toujours activement engagés dans les travaux du Groupe de travail canadien sur la malnutrition. Nous avons effectué des rencontres et suivis avec le sous-ministre adjoint de la Direction générale des produits de santé et aliments de Santé Canada concernant la Politique nationale sur la saine alimentation et participé à plusieurs rencontres et consultations avec ce même ministère pour l'élaboration du nouveau guide alimentaire canadien.

Cette année, la Journée des diététistes/nutritionnistes a été réinventée. Nous avons réalisé des vidéos et animations sur quatre thèmes qui ont été diffusées largement afin de faire mieux connaître le rôle de la nutritionniste dans la prise en charge de patients atteints de diverses pathologies.

Gouvernance

Cette dernière année est résolument inscrite sous le signe du changement. En effet, le conseil d'administration (CA) avait décidé en janvier 2017 d'entreprendre la modernisation de la gouvernance de l'Ordre. Les administrateurs ont d'abord bénéficié de formations en gouvernance et en éthique. Le conseil d'administration a remplacé le comité consultatif sur la gouvernance et le comité d'éthique existants par le comité de gouvernance et d'éthique, dont le mandat reflète les besoins actuels. L'adoption de la Loi 11 modifiant le Code des professions en juin 2017 a par ailleurs établi de nouvelles balises en gouvernance. C'est ainsi que nous avons défini les mandats de la présidence et de la direction générale dans deux politiques distinctes. La loi 11 nous oblige aussi notamment à réduire le nombre d'administrateurs; un projet de règlement à cet effet a reçu une adoption de principe par le CA. Par ailleurs, les comités de vérification et des finances ont été remplacés par un nouveau comité d'audit dont le mandat a été modernisé.

Direction générale

Au cours de cette année, j'ai assumé les responsabilités de la direction générale en plus de celles de présidente, un rôle qui m'a été confié par le CA. Au 31 mars, ce poste était en cours de dotation et pour ce faire, le CA a créé un comité de sélection et a fait appel à une firme de recrutement. Ma présence quotidienne à l'Ordre m'a ouvert de nouvelles perspectives et donné accès à des connaissances que je n'aurais pu acquérir autrement, et ce, au bénéfice de l'Ordre, de la profession et des membres.

Affaires réglementaires

Nous avons entrepris et réactivé les travaux de modernisation de plusieurs règlements, notamment celui sur l'inspection professionnelle et sur les stages de perfectionnement. Par ailleurs,

l'OPDQ participe aux travaux de l'Office des professions sur la mise en œuvre des articles 39.7 et 39.8 du Code des professions concernant les soins invasifs d'assistance aux activités de la vie quotidienne. Rappelons que ces soins sont à la fois requis sur une base durable et ils sont nécessaires au maintien de la santé.

Nous révisons actuellement le Code de déontologie des diététistes avec l'aide d'un groupe de travail énergique. Cette révision, qui prend en compte de nouvelles réalités, devrait apporter des assouplissements à certains aspects de la publicité faite par les membres en pratique privée notamment.

Le conseil d'administration est conscient des conséquences de ses décisions et soucieux de la situation des diététistes/nutritionnistes en pratique privée. Il est néanmoins convaincu que ses décisions et orientations auront des retombées positives pour le positionnement de la profession et pour la sécurité du public. Rappelons qu'à la suite d'une demande de membres de l'OPDQ réunis lors de l'assemblée générale de 2017, le CA s'est penché sur le problème des diététistes qui s'affichent aussi comme naturopathes, qui émettent des reçus de naturopathe pour fins d'assurance. Rappelons notamment que la naturopathie ne s'appuie pas systématiquement sur les données de la science. Les administrateurs sont en outre très sensibles au risque de préjudice envers le public et au risque d'atteinte à la réputation de la profession dont ils désirent en préserver l'honneur et la dignité.

Se basant notamment sur l'article 59.2 du Code des professions qui dicte que « Nul professionnel ne peut [...] exercer une profession, un métier, une industrie, un commerce, une charge ou une fonction qui est incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de la profession »; et l'article 14 du Code de déontologie qui prévoit que : « Le diététiste doit s'assurer que les actes qu'il pose soient conformes aux normes professionnelles et aux données actuelles de la science », le CA de l'Ordre a adopté une résolution décrétant ceci: « l'exercice de la naturopathie est incompatible avec l'exercice de la profession de diététiste/nutritionniste; utiliser notamment l'appellation naturopathe ou toute autre appellation apparentée est incompatible avec la profession; il est interdit pour un membre de signer des reçus à titre de naturopathe ou de toute autre appellation apparentée ».

Un groupe consultatif aidera à transmettre cette information aux membres de l'Ordre, une communication à cet effet étant prévue pour mai ou juin. L'OPDQ reconnaît que les services des diététistes en pratique privée devraient être remboursés par les compagnies d'assurances, et considère ce dossier comme l'un de ses dossiers prioritaires relativement à la mise en valeur des effets positifs liés aux interventions que réalisent les nutritionnistes auprès du public.

Un autre événement a ébranlé la pratique privée, soit le rappel qu'a fait l'Office des professions quant à l'interdiction pour les membres de détenir des sommes, des valeurs ou des biens pour le compte de clients à moins d'avoir adopté un règlement en ce sens. L'OPDQ a informé ses membres de cette interdiction. Les membres en pratique privée seront particulièrement sollicités pour participer à une réflexion au cours de l'année prochaine.

Les diététistes/nutritionnistes cliniciennes, qu'elles soient en pratique privée ou dans le réseau, sont en attente de l'approbation du règlement modifiant la Loi médicale et les autorisant à accomplir certaines activités. Les membres devront obtenir une attestation de l'Ordre une fois qu'ils auront réussi la formation requise pour deux des trois activités. Ces formations seront offertes en ligne, avec un volet incontournable en présentiel pour une des activités.

La prise en charge par les nutritionnistes des patients à risque ou atteints de dysphagie continue à être soumise à différentes interprétations par les gestionnaires du réseau de la santé. L'Ordre est intervenu auprès de cinq établissements afin d'apporter un soutien aux gestionnaires pour que soient respectés le Code des professions et le Code de déontologie des diététistes. En tout temps, les activités faites par les professionnels doivent l'être en fonction de la finalité de leur champ d'exercice, tel que décrit au Code des professions. Par ailleurs, l'Ordre est intervenu judiciairement dans le dossier du CHUM et les procédures suivent leur cours.

La formation initiale

Les travaux d'évaluation en profondeur des programmes sont en cours depuis 2010, d'abord avec l'élaboration d'un

référentiel déterminant les compétences requises à la pratique de la profession, ensuite avec l'élaboration d'un référentiel de formation. Les trois universités (Montréal, Laval et Mc Gill) ont procédé à l'évaluation des programmes et l'avis suivant fut donné en 2015 au CA : pour répondre à ces exigences de formation et de pratique actuelle de la profession de diététiste, il est nécessaire de revoir les programmes universitaires.

Il faut rappeler que les programmes de formation de niveau universitaire au Québec comptent déjà un nombre de crédits supérieur à la normale et que, malgré des révisions régulières, ces programmes sont actuellement très chargés. Il est grand temps de procéder à un rehaussement de la norme de formation initiale et d'établir le niveau de diplomation y correspondant.

L'Ordre apprécie la relation qui s'est établie avec les trois universités au cours des ans. D'ailleurs, elles participent toutes activement au processus de révision de la norme de formation.

La formation continue

Depuis 2016, le règlement sur la formation continue obligatoire exige que les membres complètent au moins 60 unités de formation (UFC) au cours d'une période de trois ans. La première période se terminera le 31 mars 2019. La Direction des affaires professionnelles vérifiera la conformité au règlement par les membres après la date limite de déclaration. Ce processus de validation est distinct de l'inspection professionnelle. Cette année, 2 426 participants ont suivi un total de 155 264 heures de formation dispensées par l'Ordre seul ou en partenariat.

Autre dossier d'importance, le Manuel de nutrition clinique (MNC). Le MNC est l'outil de référence en français des étudiants en diététique ou en nutrition. Pour qu'il continue d'être pertinent, nous prévoyons d'en faire une révision complète d'ici trois ans, révision qui doit se poursuivre sur des cycles successifs. Ce projet requiert un investissement annuel très important et devra pouvoir s'inscrire dans un principe de saine gestion financière.

Depuis l'hiver 2017-2018, la revue *Nutrition - Science en évolution* est diffusée sur une plateforme internationale de diffusion et de recherche de littérature scientifique. La revue offre une qualité de

contenu reconnue, grâce notamment aux auteurs et aux réviseurs de contenu compétents, ainsi qu'aux membres du comité éditorial rigoureux et assidu.

Inspection professionnelle

Les outils d'inspection professionnelle (tronc commun) ont été évalués et déployés. Les outils spécifiques aux quatre secteurs sont en cours d'élaboration. Le programme d'inspection professionnelle devra permettre de rejoindre un plus grand nombre de membres chaque année.

Discipline

Comme me l'autorise le Code des professions, je rencontre régulièrement la syndique et la syndique adjointe afin de connaître la nature et l'évolution des dossiers faisant l'objet de dénonciations, tout en m'assurant qu'en tout temps soit maintenue l'absolue indépendance du Bureau du syndic.

L'accès des personnes immigrantes aux professions réglementées

À l'OPDQ, nous sommes particulièrement soucieux d'accorder les équivalences de diplôme et les équivalences de formation aux personnes ayant été formées à l'extérieur du Canada lorsque celles-ci répondent aux critères. Malheureusement certains demandeurs n'ayant jamais occupé de poste comparable à la fonction de diététiste/nutritionniste dans leur pays d'origine font face à un refus de notre part.

Lorsque la formation d'appoint requise pour se conformer aux exigences de l'Ordre est trop grande, il est plus avantageux de faire une demande d'admission à l'un des programmes universitaires du Québec. Nous avons tenu plusieurs rencontres avec les trois universités concernant la formation d'appoint, ainsi qu'avec le comité des équivalences au sujet de l'arrimage de l'offre de formation et des stages qu'impose l'Ordre.

Tout ce travail que vous ne voyez pas...

L'Ordre comptait, au 31 mars 2018, neuf employées; deux postes

étaient en cours de dotation et un poste a été aboli après le départ de sa titulaire, les services juridiques étant désormais impartis à l'externe. L'Ordre est très sollicité par de multiples intervenants et travaille sur de nombreux dossiers, plus qu'il ne peut en accepter. Lors d'un exercice de priorisation des dossiers, un des projets majeurs qui s'est imposé fut l'urgence de changer notre base de données, qui ne répondait plus à nos besoins et dont la fiabilité était défaillante. Cela a nécessité un investissement de temps et d'argent considérable. Le choix du fournisseur s'est fait parmi six soumissionnaires. La migration s'est effectuée peu avant la période de renouvellement de la cotisation qui, dans l'ensemble, s'est bien déroulée. Le paiement en ligne, l'espace convivial ainsi que la mise en place de différentes plateformes, dont celle consacrée à la formation continue, sont des avantages indéniables. L'équipe a aussi travaillé sur un processus d'amélioration du service à la clientèle, qui pourra bénéficier des retombées positives de la nouvelle base de données.

Je tiens à remercier, pour la qualité de leur travail et leur enthousiasme, toutes les employées actuelles et celles qui nous ont quittés pour relever de nouveaux défis. Elles ont à cœur le bon fonctionnement de l'Ordre. Je remercie aussi tous les bénévoles, membres de comités et groupes de travail qui ont contribué à l'accomplissement de la mission de l'Ordre cette année. Finalement, je remercie les administrateurs, qui ont su démontrer courage et droiture en cette année marquante. Grâce à ces personnes, le CA et toute l'équipe de l'OPDQ sont résolument tournés vers l'avenir.

Paule Bernier
Présidente de l'OPDQ

RAPPORT DES ACTIVITÉS

CONSEIL D'ADMINISTRATION	11	SYNDIC	40
COMITÉ EXÉCUTIF	17	CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES	40
COMITÉ DE LA FORMATION	20	COMITÉ DE RÉVISION	41
COMITÉ DES ÉQUIVALENCES	22	CONSEIL DE DISCIPLINE	42
RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS	23	EXERCICE ILLÉGAL	43
DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX	26	COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE	44
DÉLIVRANCE DES PERMIS	27	COMITÉ D'AUDIT	45
ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE	31	COMITÉ AVISEURS	46
FONDS D'INDEMNISATION	31	COMITÉ ÉDITORIAL DE LA REVUE	48
INSPECTION PROFESSIONNELLE	32	COMITÉ SCIENTIFIQUE	49
COMITÉ SUR LA FORMATION CONTINUE	35	COMITÉ DE RÉVISION DU <i>MANUEL DE NUTRITION CLINIQUE</i>	50
OFFRE DE FORMATION CONTINUE	37	COMITÉ PRIX ET DISTINCTIONS DE L'ORDRE	51
		GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉVISION DU CODE DE DÉONTOLOGIE	54

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration compte 18 administrateurs, incluant la présidente.

La présidente de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec, madame Paule Bernier, Dt. P., a été élue pour un premier mandat en avril 2014 et réélue le 1^{er} mars 2017 au suffrage universel des membres pour un mandat de trois ans. La rémunération de base de la présidente est de 129 095 \$, auxquels s'ajoutent des charges sociales de 9 341 \$ (part de l'employeur) et les avantages d'une valeur de 4 350 \$ (stationnement).

La directrice générale, madame Annie Chapados, a été à l'emploi de l'Ordre jusqu'au 20 juin 2017. Sa rémunération en 2017 fut de 36 936 \$, montant auquel s'est ajoutée la somme de 7 120 \$ en charges et avantages sociaux.

Madame Nadine Hounkponou exerçait par intérim la fonction de secrétaire de l'Ordre au 31 mars 2018. Le conseil d'administration a tenu huit réunions, dont deux réunions extraordinaires. L'assemblée générale annuelle des membres a eu lieu le 22 septembre 2017.

Administrateur(trice)	Durée du mandat	Élu(e)	Nommé(e) par l'Office des professions du Québec	Régions administratives	Rémunération	Présence au CA	Présence au comité exécutif
Beaudoin, Chantal, Dt. P.	1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2018	X		Laval, Laurentides et Lanaudière	1 220 \$	8 / 8	
Coulombe-Godbout, Julie, Dt. P.	1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2020		X		OPQ	6 / 8	10/11
Desjardins, Éliane, Dt. P.	1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2018	X		Estrie	1 420 \$	8 / 8	
Desrosiers, Claire, Dt. P.	1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2018	X		Montréal	1 710 \$	7 / 8	7/11
Duchesne, François	1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2019		X		OPQ	7 / 8	
Gagnon, Charline, Dt. P.	29 avril 2017 au 31 mars 2018	X		Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1 220 \$	7 / 7	
Gauvin, Claude	1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2020		X		OPQ	8/8	
Langlais, Henriette, Dt. P.	1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2019	X		Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 020 \$	6/8	
Leblanc, Cristina, Dt. P.	26 septembre 2015 au 29 avril 2017	X		Montréal	200 \$	1/1	
Michaud, Hélène, Dt. P.	1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2018	X		Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	1 400 \$	7/8	
Nobert, Constance, Dt. P.	1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2018	X		Outaouais	1 200 \$	5/8	
Parent, Marie-Pier, Dt. P.	1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2018	X		Québec, Chaudière-Appalaches et Côte-Nord	600 \$	3/8	
Payne, Ann, Dt. P.	1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2019	X		Québec, Chaudière-Appalaches et Côte-Nord	3 530 \$	7/8	11/11
Pepin, Marcel	1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2019		X		OPQ	7/8	
Poirier, Chantal, Dt. P.	1 ^{er} avril 2016 au 30 mai 2017	X		Mauricie et Centre-du-Québec	200 \$	1/1	
Porraccio, Caroline, Dt. P.	1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2019	X		Montréal	800 \$	4/8	
Sanscartier, Michel, Dt. P.	1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2020	X		Montréal	5 630 \$	8/8	11/11
Bernier, Paule, Dt. P.	1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2020	X		Montréal	Voir page 11	8/8	11/11

CONSEIL D'ADMINISTRATION (SUITE)

Élections

Une élection a eu lieu en mars 2018 afin de pourvoir à un poste d'administrateur chaque région ou groupe de régions qui suit :

- Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches et Côte-Nord (03, 12 et 09);
- Estrie (05);
- Montréal (06);
- Outaouais (07);
- Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec (08 et 10);
- Laval, Lanaudière et Laurentides (13, 14 et 15);
- Montérégie (16).

La durée du mandat est de trois (3) ans, débutant le 1er avril 2018 et se terminant le 31 mars 2021.

Au terme de la période de mise en candidature pour des postes d'administrateurs au sein du conseil d'administration de l'OPDQ, ces candidates ont été élues par acclamation :

- Marie-Pier Parent, Dt. P., pour ces trois régions : Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches et Côte-Nord (03, 12 et 09);
- Éliane Desjardins, Dt. P., pour la région de l'Estrie (05);
- Karine Morin, Dt. P., pour la région de Montréal (06);
- Marie-Josée Lacroix, Dt. P., pour la région de l'Outaouais (07);
- Chantal Lamontagne, Dt. P., pour ces deux régions : Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec (08 et 10);

Pour les régions de Laval, des Laurentides et de Lanaudière (13,

15 et 14), Chantal Beaudoin, Dt. P., a été élue par majorité des votes.

Pour la région de la Montérégie (16), aucune candidature n'a été déposée.

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des membres des comités

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice au regard de manquements au Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration et des comités.

PRINCIPALES RÉALISATIONS DU CA

Politiques et pratiques de gouvernance

- Création et adoption du mandat du comité d'audit par fusion du comité des finances avec le comité de vérification
- Abolition du comité consultatif sur la gouvernance
- Abolition du comité d'éthique des administrateurs
- Création et adoption du mandat du comité de gouvernance et d'éthique
- Adoption et mise en œuvre de la politique révisée de la rémunération et des conditions de travail des employés de l'OPDQ
- Adoption de la politique sur le mandat du président de l'Ordre

CONSEIL D'ADMINISTRATION (SUITE)

- Adoption de la politique sur les conditions d'exercice du président
- Adoption de la politique sur le mandat du directeur général et secrétaire de l'Ordre
- Création et adoption du mandat du comité de sélection pour le recrutement du directeur général
- Augmentation du nombre de jours à la présidence de 3 à 5 jours/semaine en période de transition
- Adoption des politiques de confidentialité sur l'utilisation des données électroniques, de conditions d'utilisation du site Web, d'annulation et de remboursement d'inscription aux formations, de confidentialité aux utilisateurs du portail
- Adoption de la politique de rémunération des administrateurs élus pour les réunions extraordinaires du CA et du comité exécutif par téléphone
- Adoption de la politique révisée sur les honoraires, frais de déplacement et de séjour des conférenciers et animateurs
- Modifications de diverses politiques :
 - frais d'administration; financement MNC; membre souscripteur vs abonnement étudiant MNC; assurance médicament des membres; date limite de paiement et application des frais de retard pour les cotisations; politique relative aux activités de formation continue; politique de confidentialité aux utilisateurs du portail
- Élection des membres du comité exécutif pour l'exercice 2017-2018
- Nomination d'une administratrice pour les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- Nomination du président et des membres du comité d'audit
- Nomination du président et des membres du comité de gouvernance et d'éthique
- Nomination d'un membre au comité sur la formation continue
- Nomination de la Présidente du comité éditorial de la revue *Nutrition - Science en évolution* pour une durée de 3 ans
- Nomination de Me Jannick Perreault, Dt. P., à titre de syndique ad hoc dans un dossier spécifique à compter du 30 septembre 2017
- Nomination de membres et du secrétaire du conseil de discipline
- Nomination des membres du comité de sélection du directeur général
- Nomination de la secrétaire par intérim
- Nomination des scrutateurs aux fins d'élection 2018
- Reconduction du mandat de la coordonnatrice du *Manuel de nutrition clinique* pour une autre année
- Renouvellement des mandats des membres et présidents des différents comités de l'Ordre
- Renouvellement des mandats des délégués de l'Ordre à différents comités, instances et groupes de travail
- Recommandation faite à l'Assemblée générale annuelle d'augmenter la cotisation annuelle 2018-2019 à 536,31 \$; adoption de la politique révisée sur les cotisations afin de permettre un changement de statut en cours d'année pour les membres en congé parental

Affaires réglementaires et légales

- Radiation des membres n'ayant pas acquitté leur cotisation annuelle 2017-2018
- Adoption du programme d'inspection générale 2017-2018
- Approbation de l'avis du comité de la formation portant sur le rehaussement de la norme initiale
- Adoption de la résolution pour rappeler aux membres de l'Ordre qu'ils ne sont plus autorisés à réclamer des avances d'honoraires (incluant un paiement partiel perçu d'avance), et ce, tant que le conseil d'administration n'a pas terminé ses travaux d'évaluation du risque et déterminé la meilleure façon d'encadrer la pratique de ses membres; et pour amorcer lesdits travaux
- Adoption de la décision de retenir les services de Madame Marielle Ledoux Dt. P. pour la rédaction de l'argumentaire en faveur du rehaussement de la norme initiale de formation
- Délivrance de permis selon l'encadrement légal applicable et inscriptions au Tableau de l'Ordre
- Réinscriptions au Tableau de l'Ordre selon la politique en vigueur
- Recommandation aux membres réunis en assemblée générale annuelle d'élire la firme Poirier et associés inc. à titre d'auditeur pour la vérification des livres et comptes de l'Ordre (exercice financier 2017-2018)
- Adoption d'un décret selon lequel l'exercice de la naturopathie est incompatible avec l'exercice de la profession de diététiste/nutritionniste; l'utilisation de l'appellation naturopathe ou de toute autre appellation apparentée est incompatible avec la profession; il est interdit pour un membre de signer des reçus à titre de naturopathe ou toute

autre appellation apparentée

- Obligation d'un membre à compléter avec succès un stage de perfectionnement
- Adoption, sous réserve de finalisation, du guide explicatif du Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées par les diététistes, produit conjointement par l'Ordre et le Collège des médecins du Québec (CMQ)
- Adoption de principe du Règlement sur les élections au conseil d'administration de l'Ordre et sur la rémunération des administrateurs

Affaires relatives à la pratique professionnelle

- Adoption, sous réserve de finalisation, du document *Competencies for dysphagia assessment and management in dietetic practice* de l'Alliance canadienne des organismes réglementaires en diététique (adapté et traduit en français sous le titre : *Guide des compétences requises pour l'évaluation et la prise en charge des patients dysphagiques par des diététistes/nutritionnistes*)
- Télépratique et gestion du dossier numérique
- Cannabis à des fins thérapeutiques

Autres activités

- Adoption des états financiers audités de l'exercice 2016-2017
- Progiciel Tableau des membres : choix de l'outil
- Établissement de la tarification pour le traitement des questionnaires UFC

CONSEIL D'ADMINISTRATION (SUITE)

- Ajustements des tarifs dans les politiques relatives à la gestion et au contrôle des dépenses, au remboursement des frais de déplacement, et à la rémunération des diététistes contractuels en fonction de l'évolution du coût de la vie
- Soumission de la candidature de Geneviève Arbour, Dt.P., pour le Mérite du Conseil Interprofessionnel du Québec
- Remise du Prix d'excellence en carrière Suzanne-Simard-Mavrikakis, édition 2017, à Madame Linda Falcon, Dt.P.; prix commandité par La Personnelle
- Remise du prix Engagement à Mme Anne-Sophie Brazeau, Dt. P.; prix commandité par Lussier Dale Parizeau

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

- L'Assemblée générale annuelle a eu lieu le 29 septembre 2017. Lors de cette assemblée, les états financiers vérifiés ont été adoptés, le montant de la cotisation annuelle pour l'exercice 2018-2019 a été adopté, et les vérificateurs pour l'exercice 2017-2018 ont été nommés.
- Outre son rapport, la présidente a rapporté les activités entreprises en cas de pratique illégale ou d'usurpation de titre. Bien souvent invisibles aux yeux des membres, ces activités portent fruit. Il y a cependant une multitude de charlatans, et la Loi actuelle ne protège pas le public.
- À la demande d'un membre, les questions de la pratique de la naturopathie et de l'émission de reçus par les nutritionnistes à titre de naturopathe ont été inscrites à l'ordre du jour. Une longue discussion a eu lieu, et le conseil d'administration s'est dit préoccupé par la situation. Le point fondamental qui semble à retenir ici est le suivant : les assurances n'offrent pas toutes un remboursement pour les services professionnels des diététistes/nutritionnistes.
- À la demande d'un autre membre, la question du positionnement de l'Ordre à l'égard des coachs en nutrition et des gourous a été soulevée.

Le comité exécutif a tenu cinq réunions ordinaires et six réunions extraordinaires.

Le comité exécutif s'occupe de l'administration courante des affaires de l'Ordre et peut exercer tous les pouvoirs que le conseil d'administration lui délègue, sauf celui d'adopter un règlement.

Composition du comité exécutif 2017-2018 :

- ▶ Paule Bernier, Dt. P., présidente
- ▶ Ann Payne, Dt. P., vice-présidente
- ▶ Claire Desrosiers, Dt. P., vice-présidente
- ▶ Michel Sanscartier, Dt. P., trésorier
- ▶ Julie Coulombe-Godbout, administratrice nommée par l'Office des professions du Québec

PRINCIPALES ACTIVITÉS

Politiques et pratiques de gouvernance

- Reconduction du mandat de la présidente du comité scientifique et de ses sept membres
- Nomination du délégué et des délégués substituts au Conseil Interprofessionnel du Québec
- Nomination des représentants de l'Ordre à l'Alliance des organismes réglementaires en diététique au Canada
- Nomination des représentants de l'Ordre au Forum sur les meilleures pratiques en soins à domicile
- Sélection du consultant en gouvernance
- Sélection d'un éthicien pour former les administrateurs
- Octroi du mandat pour l'étude de rémunération globale des employées et de la direction générale à un conseiller en ressources humaines agréé (CRHA) consultant en rémunération globale
- Octroi d'un mandat pour l'étude de la rémunération du président et des administrateurs à un CRHA consultant en rémunération globale
- Octroi du contrat pour la solution de gestion de base de données et de plateforme de formation continue
- Autorisation d'explorer la possibilité de mettre en place une modification de statut en cours d'année pour les membres en congé parental et de la modifier si la possibilité se confirme
- Adoption des politiques de confidentialité et de conditions d'utilisation du site Web
- Adoption de la politique révisée sur l'annulation et le remboursement d'inscriptions aux formations
- Adoption de la politique révisée relative au *Manuel de nutrition clinique*
- Nomination d'un président au comité éditorial de la revue *Nutrition – Science en évolution*
- Nomination de membres au conseil de discipline
- Nomination d'un membre au comité sur la formation continue
- Nomination de membres au comité éditorial de la revue *Nutrition – Science en évolution*

- Nomination d'un inspecteur-expert au sein de l'inspection professionnelle
- Formation du groupe de travail sur la révision du Code de déontologie des diététistes; nomination de la présidente et des membres; définition du mandat
- Délégation d'un membre pour réviser le guide *Mieux vivre avec notre enfant de la grossesse à deux ans*
- Délégation de monsieur Michel Sanscartie, Dt. P., au groupe de travail sur les services d'alimentation au Canada visant à contrer la malnutrition en centre hospitalier de courte durée (CHCD) (sous-groupe du Groupe de travail canadien sur la malnutrition [GTCM])

Affaires réglementaires et légales

- Émission de permis d'exercice professionnel et inscriptions au Tableau des membres
- Réinscriptions au Tableau des membres
- Requérir du comité d'inspection professionnelle qu'il détermine si un candidat doit compléter avec succès un stage de perfectionnement, si ce dernier souhaite se réinscrire au Tableau de l'Ordre plus de trois ans après la date où il avait droit à la délivrance de son permis
- Obliger un membre à compléter un stage de perfectionnement, selon certaines modalités, et limiter ses activités professionnelles
- Résolution relative aux avances de fonds : l'Ordre n'autorise pas ses membres à détenir pour le compte de leurs clients ou d'autres personnes, dans l'exercice de leur profession, des

sommes ou des biens, dont des avances d'honoraires

Affaires relatives à la pratique professionnelle

- Décret d'un arrêt provisoire des partenariats en formation continue jusqu'à la complétion d'une analyse exhaustive de l'offre en formation continue
- Approbation de la signature d'une lettre collective expliquant l'importance de la Stratégie en matière de saine alimentation de Santé Canada et exhortant le ministre de l'Agriculture à ne pas céder aux pressions de l'industrie et à privilégier la santé et l'intérêt des citoyens canadiens
- Adoption de principe du document de l'Alliance intitulé *Cross Border Dietetic Practice in Canada* sur la télépratique interjuridictionnelle

Énoncés de position (le comité exécutif approuve [les prises de position de l'Ordre](#)) :

- Consultation des Canadiens sur la refonte du guide alimentaire canadien. Consultation publique de Santé Canada. Juin 2017.
- Modernisation de la réglementation régissant les produits d'autosoins. Consultation publique de Santé Canada. Juillet 2017.
- Restriction de la publicité de boissons et d'aliments mauvais pour la santé des enfants. Consultation publique de Santé Canada. Juillet 2017.
- Une politique alimentaire pour le Canada. Consultation

publique de Santé Canada. Juillet 2017.

- Politique Vieillir et vivre ensemble – Chez soi, dans sa communauté, au Québec : élaboration d'un plan d'action 2018-2023. Consultation du Secrétariat aux aînés du ministère de la Famille. Octobre 2017.
- Commentaires de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec relatifs au Sommet sur l'alimentation pour doter le Québec d'une Politique bioalimentaire. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Novembre 2017.
- Appel de données sur les initiatives de réduction du sodium prises dans le secteur canadien des services alimentaires, Santé Canada. Novembre 2017.

COMITÉ DE LA FORMATION

MEMBRES DU COMITÉ

- ▶ Isabelle Galibois, Dt. P., présidente, nommée par le conseil d'administration
- ▶ Paule Bernier, Dt. P., nommée par le Conseil d'administration
- ▶ Mathieu Lavoie (du 11 octobre 2017 au 18 janvier 2018), nommé par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- ▶ Debbie Gendron (depuis le 19 janvier 2018) nommée par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- ▶ Louise St-Denis, Dt. P., nommée par le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)
- ▶ Hugues Plourde, Dt. P., nommé par le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)

SECRÉTAIRE

- ▶ Nadine Hounkponou

MANDAT

- Examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaires et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, les questions relatives à la qualité de la formation des diététistes.
- Examiner, à la demande du conseil d'administration ou de sa propre initiative, toute question relative à la norme initiale de formation des membres de l'Ordre.
- Acheminer au conseil d'administration toute recommandation pertinente à ce sujet.
- Pour obtenir le droit de pratiquer la profession de diététiste/nutritionniste au Québec, il faut avoir réussi l'un des trois programmes universitaires offerts par des universités québécoises. Les diplômes suivants donnent accès au permis délivré par l'Ordre :
 - > Baccalauréat ès sciences (nutrition) de l'Université Laval;
 - > Baccalauréat ès sciences (nutrition) de l'Université de Montréal;
 - > Bachelor of Science (Nutritional Sciences) (Dietetics Major) de l'Université McGill.
- Le BSc comprend une formation de base variant de 115 à 120 crédits selon les universités, incluant une période minimale de 1400 heures de stages pratiques de formation professionnelle intégrés. Tous les étudiants admis et ayant réussi le cursus théorique sont assurés de pouvoir effectuer la formation pratique.

COMITÉ DE LA FORMATION (SUITE)

NOMBRE DE RÉUNIONS

Deux (2)

ACTIVITÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Au comité de formation se sont joints les directeurs de programmes et les responsables de stages pratiques des trois universités : Ann Payne, Dt. P, Julie Robitaille, Dt. P, France Nolin, Dt. P, Louise Saint-Denis, Dt. P, Anne-Sophie Brazeau, Dt. P, Sandy Phillips, Dt. P.

Le comité de la formation a donné son avis au conseil d'administration en février 2018 concernant le rehaussement de la norme initiale vers une maîtrise en nutrition en continuité avec le baccalauréat en nutrition. Le conseil d'administration a accueilli favorablement l'avis du comité, et des actions sont entreprises en ce sens.

COMITÉ DES ÉQUIVALENCES

MEMBRES DU COMITÉ

- ▶ Hugues Plourde, Dt. P., président
- ▶ Simone Lemieux, Dt. P.
- ▶ Pascale Pereira, Dt. P.
- ▶ Nesrine Ragguem, Dt. P.
- ▶ Christina-Anna Blais, Dt. P. (jusqu'à décembre 2017)

SECRÉTAIRE

- ▶ Djedjiga Mezani

MANDAT

Étudier les demandes d'équivalences de diplôme ou de formation et formuler les recommandations au conseil d'administration ou au comité exécutif, conformément au Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis.

NOMBRE DE RÉUNIONS

Cinq (5)

ACTIVITÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Le comité des équivalences a étudié 38 demandes reçues de candidats détenteurs de diplômes décernés par des universités situées au Canada et hors du Canada. Dans le cadre de l'étude de ces dossiers, le comité a effectué neuf (9) suivis.

Au total, le comité a rendu 47 décisions.

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

DEMANDES	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES, MAIS QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	9	9	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec : 9

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

DEMANDES	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	REÇUES, MAIS QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	15*	11***	14	0	0
Hors du Canada	22**	9***	17	5	0

* Ce chiffre inclut 12 demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise au Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis.

** Une (1) demande a fait l'objet de deux (2) décisions portant sur la reconnaissance de l'équivalence, durant cet exercice. Puisqu'il s'agit du même candidat, la demande a été comptabilisée une seule fois.

*** Ces chiffres incluent les candidats dont les dossiers ont été reçus les années antérieures, qui ont complété la formation prescrite et ont été inscrits au Tableau des membres durant l'exercice 2017-2018.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	AU CANADA	HORS DU CANADA
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	14	17
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées intégralement comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	AU CANADA	HORS DU CANADA
Cours	1	0
Stage	3	1
Examen	0	0
Cours et stage	7	8
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise au Québec et hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis : 37

Province ou pays où la formation a été acquise — Demandes reçues en 2017-2018

PROVENANCE		NOMBRE DE CANDIDATS
CANADA	Québec	12
	Nouveau-Brunswick	9
	Québec et Ontario	1
	Nouveau-Brunswick et Québec	1
	Colombie-Britannique et Québec	1
HORS DU CANADA	Liban	4
	Colombie	3
	France	3
	Belgique	2
	Chine	1
	Mexique	1
	Syrie	1
	États-Unis	1
	Algérie et France*	1
	Liban, Égypte et Québec*	1
	Grèce et Québec*	1
	Espagne et Québec*	1
	États-Unis et Québec*	1
	Liban et Québec*	1

* Certains candidats ont obtenu leur(s) diplôme(s) dans plusieurs pays.

DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

DEMANDES DE DÉLIVRANCE	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES, MAIS QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	9	9	0	0
Permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
Permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions	0	0	0	0
Permis restrictif temporaire fondé sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0
Permis spécial en vertu de l'article 42.2 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0

DÉLIVRANCE DES PERMIS

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME	DEMANDES REÇUES	DEMANDES ACCEPTÉES	DEMANDES REFUSÉES	DEMANDES REÇUES, MAIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Québec	105	105	0	0
En Ontario	0	0	0	0
Dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
Dans les provinces de l'Ouest et les trois territoires canadiens	0	0	0	0
Aux États-Unis	0	0	0	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME RECONNU ÉQUIVALENT		DEMANDES REÇUES	DEMANDES ACCEPTÉES	DEMANDES REFUSÉES	DEMANDES REÇUES, MAIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Canada	Québec	0	0	0	0
	Ontario	0	0	0	0
	Provinces de l'Atlantique	9	9	0	0
	Provinces de l'Ouest et les territoires canadiens	0	0	0	0
	Total (au Canada, le Québec excepté)	9	9	0	0
UE	France	0	0	0	0
	Union européenne (UE), à l'exception de la France	0	0	0	0
Ailleurs	États-Unis	0	0	0	0
	Europe (UE exceptée); Amérique (États-Unis exceptés); Asie; Afrique; Océanie	0	0	0	0
	Total (à l'extérieur du Canada)	0	0	0	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT OÙ A ÉTÉ ACQUISE LA FORMATION RECONNUE ÉQUIVALENTE		DEMANDES REÇUES	DEMANDES ACCEPTÉES	DEMANDES REFUSÉES	DEMANDES REÇUES, MAIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Canada	Québec	5	5	0	0
	Ontario	3	3	0	0
	Provinces de l'Atlantique	2	2	0	0
	Provinces de l'Ouest et les territoires canadiens	1	1	0	0
	Total (au Canada, le Québec excepté)	11	11	0	0
UE	France	3*	3*	0	0
	Union européenne (UE), à l'exception de la France	0	0	0	0
Ailleurs	États-Unis	2	2	0	0
	Europe (UE exceptée); Amérique (États- Unis exceptés); Asie; Afrique; Océanie	4	4	0	0
	Total (à l'extérieur du Canada)	9	9	0	0

NOTE. – Ces nombres comprennent les candidats qui ont complété la formation prescrite et qui ont été inscrits au Tableau des membres durant l'exercice 2017-2018.

* Ce chiffre inclut deux demandes de candidats ayant obtenu leur(s) diplôme(s) en France et dans d'autres pays d'Afrique.

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités

LIEU OÙ ÉTÉ OBTENUE L'AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER LA PROFESSION		DEMANDES REÇUES	DEMANDES ACCEPTÉES	DEMANDES REFUSÉES	DEMANDES REÇUES, MAIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Canada (règlement pris en vertu de l'a. 94, par. q)	Ontario	9	9	0	0
	Provinces de l'Atlantique	2	2	0	0
	Provinces de l'Ouest et les territoires canadiens	0	0	0	0
	Total (au Canada, le Québec excepté)	11	11	0	0
UE	France (règlement pris en vertu de 93 c2)	0	0	0	0
	Union européenne (UE), à l'exception de la France	0	0	0	0
Ailleurs	États-Unis	0	0	0	0
	Europe (UE exceptée); Amérique (États-Unis exceptés); Asie; Afrique; Océanie	0	0	0	0
	Total (à l'extérieur du Canada)	0	0	0	0

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis. De plus, l'Ordre n'a pas de règlement en vertu du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

RÉPARTITION DES MEMBRES INSCRITS AU 31 MARS 2018

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT DE LA GARANTIE PAR SINISTRE	MONTANT DE LA GARANTIE POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Contrat d'assurance	1 592 membres du secteur privé 460 membres du secteur public 1 188 exemptés	2 000 000 \$	2 000 000 \$
	Total des membres inscrits : 3240		

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe g) de l'article 93 du Code des professions imposant aux membres autorisés à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions, l'obligation de fournir et de maintenir une garantie pour la société.

FONDS D'INDEMNISATION

L'Ordre n'a pas de règlement sur l'établissement d'un fonds d'indemnisation (article 89.1 du Code des professions).

INSPECTION PROFESSIONNELLE

MEMBRES DU COMITÉ

Présidente du comité : Valérie Jomphe

Représentant du secteur de la gestion des services d'alimentation :

- ▶ Julie Gadoury, Dt. P., et Diane Paradis, Dt. P., respectivement membre d'office et suppléante

Représentant du secteur de la relève des futurs membres :

- ▶ Édith Painchaud, Dt. P., membre d'office

Représentant le secteur de la nutrition publique :

- ▶ Marie-Claude Gélneau, Dt. P., membre d'office

Représentant le secteur de la nutrition clinique :

- ▶ Marie-Hélène Chapados, Dt. P., et Valérie Jomphe, Dt. P., membres d'office

Responsable de l'inspection professionnelle et secrétaire du CIP :
Ginette Caron, Dt. P.

INSPECTRICES-EXPERTES

Catherine Talbot, Dt. P., Lucie Racicot, Dt. P., Manon Rousse, Dt. P., Caroline Boyer, Dt. P., Marie-Josée Rainville, Dt. P., Josée Garon, Dt. P., Michelle Cossette, Dt. P. depuis le 24 février 2018, et Elisabeth Thifault, Dt. P., membre pour la relève en formation

MEMBRES EXPERTS NOMMÉS DANS LE CADRE D'INSPECTIONS PARTICULIÈRES SUR DES COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES À UN SECTEUR OU PUBLIC

Martin Fréchette, Dt. P., expert en nutrition sportive, Benoît Bertrand, Dt. P., expert en soutien nutritionnel et oncologie

NOMBRE DE RÉUNIONS

Huit (8)

ACTIVITÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Programme de surveillance générale et synthèse des recommandations du comité d'inspection professionnelle

Le programme d'inspection générale vise à assurer la surveillance de l'exercice de la profession des membres de l'Ordre, en procédant notamment à la vérification de leurs dossiers, livres et registres afférents à leurs activités (art. 112 du Code des professions).

Le programme de surveillance générale 2017-2018 signe le début d'une réforme de la structure de vérification générale de l'exercice initié en 2015 par le groupe de travail sur l'inspection professionnelle. Le formulaire d'inspection générale du « Tronc commun » est basé sur des points de vigilance communs à tous les diététistes/nutritionnistes. Quant au processus d'inspection, il vise à personnaliser chacun des secteurs ou des contextes d'exercice de la profession en s'appuyant sur les compétences professionnelles en vigueur, ce qui permet entre autres de valider certains éléments plus délicats ou activités

plus critiques dans chaque secteur d'activité en ce qui concerne la protection du public.

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE (CIP)

À la suite du rapport du groupe de réflexion sur l'inspection professionnelle et des recommandations du CA, le CIP a donné suite aux recommandations visant le développement de documents d'évaluation dans le cadre du processus de vérification générale et d'évaluation des compétences par la réalisation des actions suivantes :

- Établir les critères de gestion de risque pour les adapter à la nouvelle plateforme informatique de l'inspection à venir;
- Formuler des recommandations pour améliorer l'efficacité décisionnelle du traitement des dossiers des membres visés par un programme de stage de perfectionnement;
- Mettre en place un processus de vérification ciblé visant tous les candidats ayant échoué à deux reprises à l'examen d'admission à la profession de diététiste au Canada, d'au plus deux ans suivant le début de la pratique professionnelle;
- Procéder au lancement du formulaire d'inspection générale du « Tronc commun » et de la grille d'évaluation;
- Mettre à jour les formulaires et les outils d'inspection intégrant les nouvelles normes de compétences adaptées aux différents secteurs d'exercice et milieux de travail (ex. : CISSS, CIUSS, cabinet de consultation privé) et concevoir des questionnaires simplifiés pour évaluer la tenue des dossiers.

Nombre de membres ayant eu une visite d'inspection, nombre de formulaires transmis aux membres ou retournés au CIP

- Neuf (9) membres qui exercent en cabinet de consultation privé ont reçu la visite d'un inspecteur dans le cadre du processus d'inspection générale.
- Deux (2) membres ont reçu la visite d'un inspecteur à la demande du syndic de l'Ordre.
- Cent cinquante-huit (158) formulaires avec ou sans questionnaires ont été transmis aux membres.
- Cent dix-sept (117) formulaires ont été reçus entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018. Huit de ces dossiers ne répondaient pas aux normes et ont été retournés au CIP et traités par ce comité, pour les motifs suivants : réorientation de carrière, modification de secteur d'activité, gestion de risques (pratique privée ou isolée).

Nombre de rapports de vérification rédigés à la suite d'une visite d'inspection ou de l'envoi d'un formulaire ou d'un questionnaire

- Neuf (9) rapports de vérification dressés ont été rédigés à la suite d'une visite d'inspection.
- Cent dix-sept (117) rapports de vérification ont été rédigés à la suite de l'envoi d'un formulaire.

Nombre de membres ayant fait l'objet d'une inspection portant sur la compétence et nombre de rapports d'inspection portant sur la compétence rédigés par le CPI

- Aucun membre n'a fait l'objet d'une inspection portant sur la compétence professionnelle à la

suite d'une demande du syndic en 2017-2018.

- Deux (2) rapports ont été rédigés par le CIP à la suite d'une inspection portant sur la compétence à la demande du syndic (vérification effectuée durant la période 2016-2017).
- Dix (10) membres ont fait l'objet d'une évaluation portant sur la compétence professionnelle à la suite d'une demande d'admission ou de réinscription de plus de trois ans en application de l'art. 112 du Code des professions.

Nombre de recommandations (avec ou sans limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles) formulées par le comité au CA visant à obliger un membre à compléter avec succès soit un stage et un cours de perfectionnement, soit l'un ou l'autre

- Le CIP a recommandé aux instances de l'Ordre que soient obligatoirement complétés avec succès :
 - > un stage et un cours de perfectionnement par trois membres (avec limitation du droit d'exercer);
 - > un stage et un cours de perfectionnement par un membre (avec suspension du droit d'exercer).
- Les dossiers de quatre (4) membres ne nécessitant pas de stage ont été présentés, sous réserve que ces membres signent sous serment une limitation volontaire d'exercer la profession.
- Pour ce qui est des recommandations du CIP approuvées ou rejetées par le CA :
 - > le CA a approuvé toutes les

recommandations du CIP concernant trois dossiers;

- > le CA a rejeté en partie les recommandations du CIP concernant un dossier, en raison d'éléments nouveaux apportés par le membre au moment de faire valoir ses représentations au CA.

Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic, en application du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions (chapitre C-26)

- Aucun membre n'a fait l'objet d'une information au syndic, en application du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions (chapitre C-26).

COMITÉ SUR LA FORMATION CONTINUE

MEMBRES DU COMITÉ

- ▶ Geneviève Arbour, Dt. P., présidente
- ▶ Manon Bureau, Dt. P.
- ▶ Anne-Marie Morel, Dt. P.
- ▶ Joëlle Michaud, Dt. P.
- ▶ Julie Gosselin, Dt. P.
- ▶ Julie Strecko, Dt. P.
- ▶ Annie Biron, Dt. P., jusqu'en sept. 2017
- ▶ Valérie Trottier, Dt. P., jusqu'en novembre 2017

SECRÉTAIRES

- ▶ Marie-Joëlle Valiquette, Dt. P., depuis août 2017
- ▶ Marie-Ève Guérette St-Amour, Dt. P., jusqu'en août 2017

MANDAT

- Assurer une offre de service de formation continue couvrant la pratique professionnelle dans les quatre grands secteurs d'activités de la nutrition ainsi que l'encadrement professionnel. Ces secteurs d'activité sont les suivants :
 - > Nutrition clinique;
 - > Nutrition en santé publique;
 - > Gestion des services d'alimentation;
 - > Industrie agroalimentaire et biopharmaceutique.
- Le mandat principal du comité est de contribuer à produire ces formations en effectuant les tâches suivantes :
 - > Créer un plan de formation avec des objectifs d'apprentissage définis;
 - > Déterminer le nombre d'unité de formation continue (UFC) pour chaque formation que l'Ordre organise, selon la procédure d'attribution des UFC;
 - > Identifier les ressources scientifiques potentielles et nécessaires à la réalisation de chacune de ces formations;
 - > Effectuer le premier contact avec les conférenciers potentiels, après approbation à l'interne (objectifs de formation, honoraires selon les politiques de l'Ordre, etc.);
 - > Assurer tout suivi nécessaire en lien avec la planification et la préparation des activités de formation continue.

NOMBRE DE RÉUNIONS

Trois (3)

ACTIVITÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Le comité sur la formation continue a contribué à la planification de l'offre de formation continue pour l'année 2017-2018. À la demande du CA, le comité a élaboré un plan d'action pour encourager la supervision de stagiaires par les membres de l'Ordre. À cet effet, un dépliant sur la supervision des stages a été produit par le comité, qui, après analyse, a ajouté les communautés de pratique virtuelle à la grille de pointage du Guide d'allocation des UFC et a conçu une grille d'évaluation des besoins de formation en pratique professionnelle.

Depuis le 1^{er} avril 2016, une nouvelle exigence réglementaire est en vigueur pour les diététistes/nutritionnistes. Afin de maintenir leurs connaissances à jour et d'assurer des services de qualité auprès de la population, les diététistes/nutritionnistes disposent de trois ans pour compléter 60 UFC, soit 50 UFC en pratique professionnelle et 10 UFC en encadrement professionnel, dont trois émanant de l'Ordre. Cette période de trois ans, nommée « période de référence », se termine le 31 mars 2019.

Dispenses de formation continue

Demandes reçues au cours de l'exercice	66
Nombre de membres concernés par les demandes reçues	60
Demandes refusées au cours de l'exercice	0
Nombre de membres concernés par les demandes refusées	0

Aucune sanction découlant du défaut de se conformer au règlement sur la formation continue des membres de l'Ordre ne leur a été imposée au cours de l'exercice, car la période de référence définie au règlement se termine le 31 mars 2019.

OFFRE DE FORMATION CONTINUE

Le Règlement sur la formation continue obligatoire des diététistes du Québec est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2016. La période de référence de trois ans se termine le 30 mars 2019.

PP : pratique professionnelle; EP : encadrement professionnel

FORMATIONS ORGANISÉES PAR L'ORDRE

MODE	THÈME DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE D'UFC	NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS
EN PRÉSENTIEL	Une pratique privée innovante, branchée et distinctive Montréal – 11-05-17	4 h	3 UFC/PP 1 UFC/EP	50
	Crédibilité et influence dans un monde en transformation Montréal – 29-09-17	3 h	3 UFC/EP	106
	Les essentiels de la gestion de projets Montréal - 26-10-17	6 h	6 UFC/PP	29
EN WEBDIFFUSION	La supervision de stagiaires	2 h	2 UFC/EP	67
	Savoir influencer pour une gestion écoresponsable	5 h	5 UFC/PP	37
	Ethical clinical interventions in managing pediatric obesity	1 h	1 UFC/PP	19
	Pour une prise en charge éthique de la malnutrition	1 h	1 UFC/PP	58
	La tenue des dossiers – pour y voir clair!	2 h	2 UFC/EP	303
	La déontologie et le 2.0 dans la pratique privée d'aujourd'hui	1 h	1 UFC/EP	65
	Comportements alimentaires : quand la tête fait de l'ombre aux papilles	1 h	1 UFC/PP	70

OFFRE DE FORMATION CONTINUE (SUITE)

FORMATIONS ORGANISÉES EN PARTENARIAT

PP : pratique professionnelle, EP:: encadrement professionnel

MODE	THÈME DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE D'UFC	NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS
EN PRÉSENTIEL	La nutrition, un atout incontournable en santé cardiovasculaire — Québec - 04-05-17 Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec (IUCPQ)	5 h	5 UFC/PP	115
	La nutrition, un atout incontournable en santé cardiovasculaire — Québec - 05-05-17 Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec (IUCPQ)	5 h	5 UFC/PP	111
	Santé osseuse — 13-06-17 Les Producteurs laitiers du Canada (PLC)	1 h	1 UFC/PP	878
	Les anémies nutritionnelles chez les personnes âgées ; savoir les reconnaître et les prendre en charge — Montréal - 14-06-18 Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec (CEVQ)	1 h	3 UFC/PP	56
	Outillier les professionnels en nutrition pour bien identifier, évaluer et gérer les conflits d'intérêts — Montréal - 09-11-17 École de santé publique de l'Université de Montréal (ESPUM)	3 h	3 UFC/PP	29
	Outillier les professionnels en nutrition pour bien identifier, évaluer et gérer les conflits d'intérêts — Québec - 24-11-17 École de santé publique de l'Université de Montréal (ESPUM)	3 h	3 UFC/PP	20

OFFRE DE FORMATION CONTINUE (SUITE)

FORMATIONS ORGANISÉES EN PARTENARIAT

PP : pratique professionnelle, EP:: encadrement professionnel

MODE	THÈME DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE UFC	NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS
EN WEBDIFFUSION	Symposium des Producteurs laitiers du Canada Partenariat : Les Producteurs laitiers du Canada (PLC)	3 h	3 UFC/EP	61
	Santé osseuse - webinaire Partenariat : Les Producteurs laitiers du Canada (PLC)	1 h	1 UFC/PP	39
	La nutrition, un atout incontournable en santé cardiovasculaire — 2 jours Partenariat : Institut universitaire de cardiologie et pneumologie du Québec (IUCPQ)	10 h	1 UFC/PP	151
	La nutrition, un atout incontournable en santé cardiovasculaire — 1 jour Partenariat : Institut universitaire de cardiologie et pneumologie du Québec (IUCPQ)	5 h	5 UFC/PP	31
	L'alimentation sans gluten stricte Partenariat : Fondation québécoise de la maladie cœliaque (FQMC)	1 h	1 UFC/EP	131

SYNDIC

MEMBRES DU COMITÉ

- ▶ Syndique : M^e Cheryl Goldman, Dt. P.
- ▶ Syndique adjointe : Isabelle Gohier, Dt. P.
- ▶ Syndique ad hoc : M^e Janick Perreault, Dt. P.

MANDAT

Satisfaire aux exigences du Code des professions en matière d'enquêtes relatives à la conduite de membres.

ACTIVITÉS AU COURS DE L'EXERCICE

DESCRIPTION	TOTAL
Dossiers ouverts durant la période (13 nouveaux et 4 de l'année précédente)	17
Total des membres visés par ces dossiers	22
Dossiers réglés par la conciliation du syndic (en vertu de l'article 123.6 du Code des professions)	0
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période (pour lesquels aucune décision n'a été rendue), soit au 31 mars 2018	13
Décision de porter plainte	1
Décision de ne pas porter plainte	3

CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES

Aucune demande de conciliation ou d'arbitrage de comptes n'a été reçue au cours de l'exercice 2017-2018.

COMITÉ DE RÉVISION

MEMBRES DU COMITÉ

- ▶ Joane Routhier, Dt. P.,
présidente
- ▶ Henriette Langlais, Dt. P.

SECRÉTAIRE

- ▶ Poste vacant

MANDAT

Donner à toute personne qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis sur la décision de ce dernier de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline.

NOMBRE DE RÉUNIONS

Aucune.

ACTIVITÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Le comité de révision n'a été saisi d'aucune demande au cours de l'exercice.

CONSEIL DE DISCIPLINE

MEMBRES DU COMITÉ

- ▶ Claudette Péloquin, Dt. P., de déc. 2017 à janv. 2018
- ▶ Julie Bélanger, Dt. P., depuis déc. 2017
- ▶ Marco Vitullo, Dt. P., depuis fev. 2018)

SECRÉTAIRE

- ▶ M^e Sylvie Lavallée, à partir de nov. 2017

MANDAT

- Statuer sur toute plainte dont il est saisi, formulée contre un membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés en vertu de ce dernier.
- Statuer pareillement sur toute plainte dont il est saisi, formulée contre une personne qui a déjà été membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés en vertu de ce dernier et qui aurait été commise alors que cette personne était membre de l'Ordre.

ACTIVITÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Le conseil de discipline a été saisi d'une plainte de la syndique et n'a tenu aucune audience au cours de l'exercice.

EXERCICE ILLÉGAL

MEMBRES DU COMITÉ

- ▶ Janick Perreault, Dt. P., présidente
- ▶ Isabelle Bouchard, Dt. P.
- ▶ France Nolin, Dt. P.

SECRÉTAIRE

- ▶ Joanie Bouchard, Dt. P., jusqu'en juin 2017

MANDAT

Étudier toute plainte formulée contre une personne alléguant l'exercice illégal de la profession de nutritionniste ou l'usurpation de titre et recommander au conseil d'administration le dépôt de toute plainte pénale au sens des articles 188 et suivant du Code des professions.

Enquêtes menées à terme

MOTIF	NOMBRE
Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	16
Portant sur l'usurpation de titre réservé	15
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	15

Poursuites pénales intentées

MOTIF	NOMBRE
Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

Jugements rendus

MOTIF	NOMBRE DE JUGEMENTS RENDUS	
	ACQUITTANT L'INTIMÉ	DÉCLARANT L'INTIMÉ COUPABLE
Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0	0
Montant total des amendes imposées	0 \$	

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

MEMBRES DU COMITÉ

- ▶ Caroline Porraccio, Dt. P. présidente (jusqu'en janvier 2018)
- ▶ Marcel Pepin, administrateur nommé et président depuis février 2018
- ▶ Chantal Beaudoin, Dt. P., depuis janvier 2018
- ▶ Paule Bernier, Dt. P.
- ▶ François Duchesne, administrateur nommé
- ▶ Ann Payne, Dt. P.

Le comité de gouvernance et d'éthique a été créé le 30 septembre 2017, en remplacement du comité consultatif sur la gouvernance et du comité d'éthique et de déontologie, abolis à la même date.

MANDAT

- Le comité de gouvernance et d'éthique est un comité permanent du conseil d'administration. Les fonctions principales de ce comité sont d'aider le conseil d'administration à adopter les politiques de gouvernance dans le respect des dispositions du Code des professions et des lignes directrices de l'Office.
- Ce comité fait des recommandations au conseil d'administration relativement à la structure de gouvernance de l'Ordre (nombre d'administrateurs, durée des mandats, création ou abolition des comités, détermination des mandats, etc.) sous réserve du cadre législatif et réglementaire en vigueur).
- Il s'assure de l'existence d'un programme d'accueil pour les nouveaux membres du conseil d'administration, et ce, avant leur entrée en fonction.
- Il aide la présidente de l'Ordre à évaluer l'efficacité du conseil d'administration et les apports respectifs des différents administrateurs.
- À la demande de la présidente ou du conseil d'administration, il donne des avis sur des situations qui comportent des enjeux éthiques.
- Il aide la présidente à assurer le respect du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de l'Ordre.

NOMBRE DE RÉUNIONS

Quatre (4)

COMITÉ D'AUDIT

MEMBRES DU COMITÉ

- ▶ Claude Gauvin, membre depuis le 29 avril 2017 et président depuis le 24 février 2018
- ▶ Paule Bernier, Dt. P.
- ▶ Michel Sanscartier, Dt. P.

Le comité d'audit a été créé le 29 avril 2017 et résulte de la fusion du comité des finances et du comité de vérification, tous deux abolis à la même date.

MANDAT

Le comité d'audit est chargé de veiller à ce que l'information financière de l'Ordre soit de qualité et à ce que la direction prenne les dispositions appropriées par rapport aux risques pouvant affecter la santé financière de l'Ordre, la réalisation de ses activités ou l'atteinte de ses objectifs.

Les responsabilités générales du comité sont de veiller :

- à ce que la direction se conforme aux principes, normes et règles comptables qui lui sont applicables;
- à ce que l'audit externe et l'audit interne de l'Ordre soient adéquats;
- à ce que l'information financière communiquée aux administrateurs, aux membres de l'Ordre et au public en général soit fiable, complète et objective;
- à la validation du processus budgétaire
- au respect de la politique sur la qualité de l'information financière de l'Ordre, au respect des mesures de contrôle et d'audit internes et des politiques;
- à ce que la direction protège le patrimoine de l'Ordre par une gestion appropriée des risques.

NOMBRE DE RÉUNIONS

Six (6)

COMITÉS AVISEURS

MEMBRES DU COMITÉ SUR LA NUTRITION CLINIQUE

- ▶ Constance Nobert, Dt. P., présidente
- ▶ Hélène Michaud, Dt. P.
- ▶ Marie-Josée Labelle, Dt. P.
- ▶ Mireille Luc, Dt. P.
- ▶ Patricia McKinnon, Dt. P.
- ▶ Isabelle Fontaine, Dt. P.
- ▶ Marie-Jean Cournoyer, Dt. P.

SECRÉTAIRES :

- ▶ Marie-Joëlle Valiquette, Dt. P., depuis août 2017
- ▶ Marie-Ève Guérette St-Amour, Dt. P., jusqu'en août 2017

MEMBRES DU COMITÉ SUR LA NUTRITION EN SANTÉ PUBLIQUE

- ▶ Julie Desrosiers, Dt. P., présidente jusqu'au 28 sept. 2017
- ▶ Alexandra Shano, Dt. P.,
- ▶ Laurie Plamondon, Dt. P.
- ▶ Mylène Duplessis Brochu, Dt. P.
- ▶ Philippe Grand, Dt. P.
- ▶ Véronique Provencher, Dt. P.
- ▶ Nathalie Jobin, Dt. P., jusqu'en juill. 2017

SECRÉTAIRES

- ▶ Marie-Joëlle Valiquette, Dt. P., depuis août 2017
- ▶ Marie-Ève Guérette St-Amour, Dt. P., jusqu'en août 2017

MEMBRES DU COMITÉ SUR LA GESTION DES SERVICES D'ALIMENTATION

- ▶ Julie Bélanger, Dt. P., présidente
- ▶ Hélène Blackburn, Dt. P.
- ▶ Claire Deraspe, Dt. P.
- ▶ Line Duval, Dt. P.
- ▶ Anne Gignac-Mathieu, Dt. P.
- ▶ Denise Ouellet, Dt. P.
- ▶ Claire Pelletier, Dt. P.
- ▶ Corinne Beaunoyer-Pinsonneault, Dt. P.

SECRÉTAIRES

- ▶ Marie-Joëlle Valiquette, Dt. P., depuis août 2017
- ▶ Marie-Ève Guérette St-Amour, Dt. P., jusqu'en août 2017

MEMBRES DU COMITÉ SUR LA NUTRITION EN AGROALIMENTAIRE ET EN BIOPHARMACEUTIQUE

- ▶ Stéphanie Potvin, Dt. P., présidente
- ▶ Béatrice Martin, Dt. P.
- ▶ Jacinthe Côté, Dt. P.
- ▶ Thérèse Dufresne, Dt. P.
- ▶ Mario Lalancette, Dt. P.
- ▶ Jessika Langlois, Dt. P.
- ▶ Sonia Pomerleau, Dt. P.
- ▶ Marie-Claire Barbeau, Dt. P.
- ▶ Danielle Moore, Dt. P.

SECRÉTAIRES

- ▶ Marie-Joëlle Valiquette, Dt. P., depuis août 2017
- ▶ Marie-Ève Guérette St-Amour, Dt. P., jusqu'en août 2017

COMITÉ AVISEURS (SUITE)

CONTRIBUTION DES COMITÉS AUX CONSULTATIONS PUBLIQUES ET ACTIVITÉS CONJOINTES	NUTRITION CLINIQUE	NUTRITION EN SANTÉ PUBLIQUE	GESTION DES SERVICES D'ALIMENTATION	NUTRITION EN AGROALIMENTAIRE ET BIOPHARMACEUTIQUE
La Consultation publique de Santé Canada sur la refonte du guide alimentaire canadien	X	X	X	X
La Consultation publique du ministère de la Santé du Canada sur la restriction de la publicité, destinée aux enfants, de boissons et d'aliments mauvais pour la santé	X	X	X	X
La Consultation du Secrétariat aux aînés de ministère de la Famille sur la politique Vieillir et vivre ensemble	X		X	
La Consultation publique du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada sur la politique alimentaire			X	X

COMITÉ ÉDITORIAL DE LA REVUE *NUTRITION - SCIENCE EN ÉVOLUTION*

MEMBRES DU COMITÉ

- ▶ Mariève Dupont, Dt. P., présidente depuis le 30 sept. 2017
- ▶ Chantal Bémeur, Dt. P., jusqu'au 11 sept. 2017
- ▶ Annie Biron, Dt. P.
- ▶ Jean-Philippe Drouin-Chartier, Dt. P., depuis le 2 déc. 2017
- ▶ Line Duval, Dt. P.
- ▶ Doris Gagné, Dt. P., depuis le 2 déc. 2017
- ▶ Hélène Gayraud, Dt. P.
- ▶ Véronique Gingras, Dt. P.
- ▶ Geneviève Mailhot, Dt. P.
- ▶ Anne-Marie Morel, Dt. P., jusqu'au 18 oct. 2017,
- ▶ Julie Robitaille, Dt. P., jusqu'au 18 oct. 2017
- ▶ Julie Paquette, Dt. P., jusqu'au 6 nov. 2017
- ▶ Valérie Turcot, Dt. P., depuis le 2 déc. 2017

CONSEILLÈRE AU CONTENU SCIENTIFIQUE

- ▶ Marie-Noël Geoffrion, Dt. P.

COORDONNATRICE DU COMITÉ

- ▶ Lise Tardif

MANDAT

- Orienter le contenu de la revue de l'OPDQ afin d'assurer qu'il réponde à des besoins de formation continue des membres.
- Coordonner le processus de rédaction de la revue (trois numéros par année) : sollicitation d'auteurs, correspondance avec les auteurs, sélection des réviseurs, révision par les pairs, sélection des articles selon les critères de la revue.

NOMBRE DE RÉUNIONS

Cinq (5)

ACTIVITÉS AU COURS DE L'EXERCICE

- Le comité éditorial a accueilli trois nouveaux membres au cours de la dernière année.
- Le comité a coordonné et produit trois numéros, en assurant une diversité de sujets et une représentativité des domaines de pratique professionnelle :
 - > *Multiplicité et application des savoirs en nutrition* (vol.15 n°1, printemps 2017)
 - > *Réfléchir et agir ensemble pour de saines habitudes de vie* (vol.15 n° 2, automne 2017)
 - > *Nutrition périconceptionnelle et anténatale : prévenir pour grandir en santé* (vol.15 n° 3, hiver 2018)
- Le comité a également entrepris diverses initiatives d'amélioration continue, dont :
 - > la mise à jour du *Guide des auteurs*
 - > la mise en place d'outils de coordination (par exemple, le diagramme de Gantt)
 - > le développement d'un sondage d'appréciation de l'expérience des auteurs

COMITÉ SCIENTIFIQUE

MEMBRES DU COMITÉ

- ▶ Jacinthe Côté, Dt. P., présidente
- ▶ Sophie Desroches Dt. P.
- ▶ Annie Ferland Dt. P.
- ▶ Isabelle Germain Dt. P.
- ▶ Caroline Jacques Dt. P.
- ▶ Bernard-Simon Leclerc Dt. P.
- ▶ Michel Lucas Dt. P.
- ▶ Marie-Claude Paquette Dt. P.
- ▶ Hugues Vaillancourt Dt. P.

SECRÉTAIRE

- ▶ Marie-Noël Geoffrion, Dt. P.

MANDAT

- Valider les axes de veille scientifique de la conseillère principale en affaires scientifiques et la soutenir dans l'élaboration de la documentation reliée à ces axes.
- Participer à l'enrichissement de la base de données de l'Ordre par l'identification d'auteurs, de réviseurs et de conférenciers potentiels pour les divers besoins de formation continue.
- Agir, au besoin, à titre de comité-conseil auprès d'autres comités ou du CA.
- Répondre à des demandes ponctuelles de la direction et du CA.

NOMBRE DE RÉUNIONS

Deux (2)

ACTIVITÉS AU COURS DE L'EXERCICE

- Agir à titre d'expert consultant dans le développement du contenu et de la forme pédagogique de la formation continue sur l'application des données probantes en nutrition auprès du sous-traitant embauché pour ce mandat.
- Participer à l'enrichissement de la documentation scientifique concernant deux axes de veilles : conflits d'intérêts en nutrition et alimentation autonome de l'enfant.
- Poursuivre la réflexion quant au rôle d'un éventuel patient partenaire au sein du comité.
- Exercer une veille scientifique. Plusieurs membres ont fait parvenir à la secrétaire de la littérature scientifique sur des sujets jugés pertinents (autres que les axes de veille).

COMITÉ DE RÉVISION DU *MANUEL DE NUTRITION CLINIQUE*

MEMBRES DU COMITÉ

- ▶ Anne-Sophie Brazeau, Dt. P.,
présidente
- ▶ Ann-Marie Paradis, Dt. P.,
coordonnatrice
- ▶ Ananda Lages Rodrigues,
Dt. P.
- ▶ Josée Dumas, Dt. P.
- ▶ Julie Robitaille, Dt. P.
- ▶ Hugues Vaillancourt, Dt. P.
- ▶ Marjolaine Mailhot, Dt. P.
- ▶ Marie-Eve Guérette St-Amour,
Dt. P.

SECRÉTAIRE

- ▶ Ann-Marie Paradis, Dt. P.

MANDAT

Orienter et assurer la mise à jour du *Manuel de nutrition clinique*.

NOMBRE DE RÉUNIONS

Deux (2)

ACTIVITÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice 2017-2018, le comité a poursuivi ses travaux d'actualisation et de modernisation du manuel de nutrition clinique.

COMITÉ PRIX ET DISTINCTIONS DE L'ORDRE

MEMBRES DU COMITÉ

- ▶ Sophie Pelletier Dt. P., présidente jusqu'au 30 nov. 2017
- ▶ Nathalie Beaulieu Dt. P.
- ▶ Josiane Gagnon Dt. P.
- ▶ Chantal Langlois Dt. P.
- ▶ Marilyn Manceau Dt. P., jusqu'au 28 août 2017
- ▶ Diane Paradis Dt. P.

COORDONNATRICE DU COMITÉ

- ▶ Lise Tardif

MANDAT

- Déterminer les objectifs généraux du programme des prix et distinctions.
- Déterminer les critères généraux d'admissibilité.
- Analyser les dossiers des principaux candidats.
- Déterminer les récipiendaires des prix.

NOMBRE DE RÉUNIONS

Deux (2)

ACTIVITÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Pour l'édition 2017, un nouveau prix a fait son apparition, soit le prix Encadrement, qui vise à reconnaître l'excellence de l'encadrement et de la supervision d'étudiants en nutrition contribuant ainsi au développement de la profession. Au total cette année, 43 candidatures ont été analysées.



PRIX EXCELLENCE EN CARRIÈRE 2017

Linda Falcon, Dt. P., nutritionniste au Programme des troubles de l'alimentation à l'Institut universitaire en santé mentale Douglas

MÉRITE DU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

Ce prix souligne la carrière d'un membre d'un ordre professionnel qui s'est distingué par son apport à sa profession et à son ordre.

PRIX D'EXCELLENCE EN CARRIÈRE SUZANNE-SIMARD-MAVRIKAKIS – LA PERSONNELLE ASSURANCES GÉNÉRALES

Ce prix vise à souligner le travail exceptionnel réalisé au cours de la vie professionnelle d'un membre émérite. Il s'agit du plus prestigieux prix remis par l'OPDQ.



Geneviève Arbour, Dt. P., nutritionniste propriétaire de La Clinique nutritive



Mélanie Massé, Dt. P., nutritionniste à l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal



Michèle Cossette, Dt. P., M. Sc., nutritionniste au CIUSS du Centre-Sud-de -l'Île- de-Montréal, pour son programme de formation VIH-Hépatite virale



Cynthia Marcotte, Dt. P., M. Sc., pour son blogue Cuisine & Dopamine



Nathalie Régimbal, Dt. P., Christine Gadonneix, Dt. P., toutes deux nutritionnistes pour l'organisme Manger Futé, pour leur projet de nappes éducatifs



Julie Deschamps Dt. P., M. Sc., de la Fondation OLO – Mario Lalancette, Dt. P. Annie Brodeur-Doucet Dt. P., du Dispensaire diététique de Montréal et son équipe, Isabelle Dubé Dt. P., Andréa McCarthy Dt. P., Carine Youssef Dt. P., Suzanne Lepage Dt. P., stagiaires au moment du projet – Fatiha Djoudi Dt. P., Ola Sarhan Dt. P., et Iordanka Vodenitcharova Dt. P., pour le guide *Découvrir le monde et ses diverses saveurs*



Amélie Boulet Dt. P., Annie Dodier-Desroches Dt. P., Jany Dumont Dt. P., Janick Lapierre Dt. P., Josée Lavoie Dt. P., M. Sc., Isabelle Leblanc Dt. P., pour le service alimentaire au CHU Sainte-Justine



Mario Lalancette, Dt. P., chef de service, Nutrition/Alimentation, Sobeys



Andrée-Anne Harvey, étudiante à la maîtrise à l'Université Laval, pour son article intitulé *Mythes et croyances populaires en nutrition chez les jeunes*, publié dans la revue *Propulsion*



Jean-Philippe Drouin-Chartier, candidat au doctorat à l'Université Laval, pour son article intitulé « Systematic review of the association between dairy product consumption and risk of cardiovascular-related clinical outcomes » publié dans le *Advances in Nutrition*



Anne-Sophie Brazeau Dt. P., Ph. D., chercheure à l'Institut de recherche du Centre universitaire de santé McGill

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉVISION DU CODE DE DÉONTOLOGIE

MEMBRES DU COMITÉ

- ▶ Claudette Péloquin-Antoun, Dt. P., présidente
- ▶ Marie-Ève Guérette St-Amour, Dt. P.
- ▶ Marie-Joëlle Valiquette, Dt. P.
- ▶ M^e Geneviève Roy
- ▶ M^e Cheryl Goldman, Dt. P.
- ▶ M^e Janick Perreault, Dt. P.
- ▶ Paule Bernier, Dt. P.

SECRÉTAIRE

- ▶ Isabelle Gohier, Dt. P.

Le comité de travail a débuté ses travaux le 17 janvier 2018.

MANDAT

Réviser le Code de déontologie des diététistes à la lumière des meilleures pratiques et des nouvelles exigences imposées par la Loi 11 (Code des professions).

NOMBRE DE RÉUNIONS

Quatre (4)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

TABLEAU DES MEMBRES	56
PERMANENCE DE L'ORDRE	58
DÉLÉGATIONS DE L'ORDRE	59

TABLEAU DES MEMBRES



Femmes	3 137
Hommes	103
TOTAL	3 240

Répartition des membres selon leur statut

Régulier	2 919
Émérite	10
Retraité	71
Étudiant à temps plein	48
Externe	50
En congé parental	142
TOTAL	3 240

Répartition des membres selon leur région administrative

NUMÉRO DE LA RÉGION	RÉGION	NOMBRE DE MEMBRES
01	Bas-Saint-Laurent	60
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	90
03	Capitale-Nationale	410
04	Mauricie	71
05	Estrie	113
06	Montréal	1 131
07	Outaouais	82
08	Abitibi-Témiscamingue	48
09	Côte-Nord	22
10	Nord-du-Québec	23
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	22
12	Chaudière-Appalaches	113
13	Laval	156
14	Lanaudière	108
15	Laurentides	147
16	Montérégie	452
17	Centre-du-Québec	69
99	Hors du Québec	123
TOTAL		3 240

Cotisation annuelle 2017-2018

Membre régulier	532,41 \$
Membre régulier (diplômé en décembre de l'année précédente)	269,51 \$
Membre régulier (diplômé en mai de l'année précédente)	181,83 \$
Membre aux études à temps plein	180,09 \$
Membre en congé parental	400, 98 \$
Membre externe	353, 65 \$
Membre retraité	190,62 \$
Membre émérite	Exemption

Nombre d'inscriptions au Tableau des membres

Total des inscriptions	3 240
Première inscription	164

Nombre de membres inscrits au Tableau avec permis ou mesures spécifiques

Avec permis régulier suite à une admission permis sur permis reçue en 2017-2018	11
Avec permis temporaire suite à une admission permis sur permis reçue lors d'un exercice précédent	2
Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	3
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	1

Nombre de radiations et démissions

Membres radiés pour non-paiement de la cotisation annuelle	28
Membres ayant démissionné	119

Nombre de suspensions ou de révocations de permis

Permis régulier	0
Permis temporaire	0

PERMANENCE DE L'ORDRE

Dans l'exercice de ses fonctions, le conseil d'administration est appuyé par le personnel de l'Ordre.

Au 31 mars 2018, l'Ordre comptait 11 employées. Le poste de la direction générale était vacant et les responsabilités assumées par la présidente.

En 2017-2018, la permanence était assurée par l'équipe suivante :

Directrice générale

M^e Annie Chapados (jusqu'au 20 juin 2017)

Poste vacant (depuis le 21 juin 2017)

Secrétaire

M^e Sarah Thibodeau (jusqu'en octobre 2017)

Nadine Hounkponou (depuis octobre 2017)

Adjointe à la présidence et à la direction générale

Nadine Hounkponou

Directrice des affaires professionnelles

Joanie Bouchard, Dt. P. (jusqu'en juin 2017)

Marie-Ève Guérette St-Amour, Dt. P. (depuis juin 2017)

Directrice de l'inspection professionnelle

Ginette Caron, Dt. P.

Agente à l'admission et à l'inspection professionnelle

Djedjiga Mezani

Directrice des communications et des affaires publiques

Emmanuelle Giraud

Conseillère aux affaires professionnelles et à la formation continue

Marie-Joëlle Valiquette, Dt. P. (depuis août 2017)

Conseillère principale aux affaires juridiques

M^e Sarah Thibodeau (jusqu'en octobre 2017)

Conseillère principale aux affaires scientifiques

Marie-Noël Geoffrion, Dt. P.

Adjointe aux communications et au service à la clientèle

Lise Tardif

Chargée des technologies de l'information et de l'édition

Sandie Charmeteau

Agente au service à la clientèle et au Tableau des membres

Lila Ménard

DÉLÉGATIONS DE L'ORDRE

Comité des utilisateurs de l'Observatoire de la qualité de l'offre alimentaire

- Julie Desrosiers, Dt. P., déléguée
- Pascale Chaumette, Dt. P., déléguée substitut de l'OPDQ

Comité d'experts-conseils PSMA de l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ)

- Hugues Plourde, Dt. P.

Conseil interprofessionnel du Québec

- Paule Bernier, Dt. P., présidente
- Michel Sanscartier, Dt. P., délégué
- Marie-Joelle Valiquette, Dt. P., déléguée substitut

Alliance of Canadian Dietetic Regulatory Bodies

- Paule Bernier, Dt. P.
- Joanie Bouchard, Dt. P.
- Marie-Éve Guérette St-Amour, Dt. P.

Groupe de travail canadien sur la malnutrition (GTCM)

- Paule Bernier, Dt. P., présidente

GTCM – Sous-groupe Food service

- Michel Sanscartier, Dt. P.

Groupe de travail sur la révision du guide *Mieux vivre avec notre enfant de la grossesse à deux ans* de l'INSPQ

- Claudia Savard, Dt. P.

Comité Scientifique sur le Portail d'information périnatale de l'INSPQ

- Sylvie Renaud, Dt. P.

Groupe de travail inter-ordre sur l'accès aux données scientifiques

- Marie-Noël Geoffrion, Dt. P.

ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS	61
RÉSULTATS	62
ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS	63
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	64
FLUX DE TRÉSORERIE	65
NOTES COMPLÉMENTAIRES	66
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	71

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres du conseil d'administration de l'ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques

que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Poirier & Associés inc.

Société de comptables professionnels agréés

Vaudreuil-Dorion
Le 16 juin 2018

ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC

RÉSULTATS EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	2018	2017
PRODUITS		
Tableau des membres	1 586 869 \$	1 555 560 \$
Communications	43 921	64 364
Mois de la nutrition	17 214	26 000
Formation continue	132 340	98 525
Manuel de nutrition clinique	17 180	14 647
Gestion	71 125	65 082
Congrès 2016	-	227 179
	1 868 649	2 051 357
CHARGES		
Tableau des membres	30 153	32 599
Inspection professionnelle	16 405	29 709
Discipline et syndic	55 562	27 299
Communications (annexe A)	79 957	148 432
Mois de la nutrition (annexe B)	20 877	21 075
Congrès 2016	-	226 546
Formation continue	42 136	23 546
Comités (annexe C)	17 196	18 835
Instances électives	161 863	133 280
Manuel de nutrition clinique	60 677	26 944
Gestion (annexe D)	1 195 972	1 224 918
	1 680 798	1 913 183
Excédent des produits sur les charges avant résultats des fonds affectés	187 851	138 174
Fonds Projets spéciaux (annexe E)	(109 252)	(19 286)
Fonds de contentieux	(27 963)	-
Fonds Tableau des membres — services informatiques	(34 817)	-
Excédent des produits sur les charges	15 819 \$	118 888 \$

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	Stabilisation des primes d'assurance		Contentieux		Tableau des membres		Révision du manuel de nutrition clinique		Projets spéciaux		Non affectés		2018 Total		2017 Total	
Solde au début	50 000	\$	43 605	\$	14 817	\$	35 603	\$	39 461	\$	1 044 057	\$	1 227 543	\$	1 108 655	\$
Excédent des produits sur les charges	-		(27 963)		(34 817)		-		(109 252)		187 851		15 819		118 888	
Affectation d'origine interne	-		57 000		20 000		-		266 000		(343 000)		-		-	
Solde à la fin	50 000	\$	72 642	\$	-	\$	35 603	\$	196 209	\$	888 908	\$	1 243 362	\$	1 227 543	\$

ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE 31 MARS 2018

	2018		2017	
ACTIF				
Court terme				
Encaisse	1 034 184	\$	512 917	\$
Débiteurs	77 999		74 840	
Charges payées d'avance	7 560		3 774	
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 3)	200 000		125 000	
	1 319 743		716 531	
Placements (note 3)	1 830 868		2 230 862	
Immobilisations (note 4)	35 383		50 241	
Dépôt de garantie sur loyer	45 306		45 306	
	3 231 300	\$	3 042 940	\$
PASSIF				
Court terme				
Créditeurs (note 6)	612 735	\$	535 897	\$
Cotisations perçues d'avance	1 375 203		1 279 500	
	1 987 938		1 815 397	
SOLDES DE FONDS				
Stabilisation des primes d'assurances	50 000		50 000	
Contentieux	72 642		43 605	
Tableau des membres	-		14 817	
Révision du Manuel de nutrition clinique	35 603		35 603	
Projets spéciaux	196 209		39 461	
Non affectés	888 908		1 044 057	
	1 243 362		1 227 543	
	3 231 300	\$	3 042 940	\$

Pour le conseil d'administration

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	2018		2017	
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT				
Excédent des produits sur les charges	15 819	\$	118 888	\$
Élément n'affectant pas la trésorerie : Amortissement des immobilisations	16 672		16 002	
	32 491		134 890	
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	165 596		695 520	
	198 087		830 410	
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Variation nette des placements	324 994		(1 139 158)	
Acquisition d'immobilisations	(1 814)		(4 390)	
	323 180		(1 143 548)	
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	521 267		(313 138)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	512 917		826 055	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	1 034 184	\$	512 917	\$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre professionnel des diététistes du Québec est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est constitué en vertu du Code des professions du Québec.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Ordre applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Fonds affectés d'origine interne

Le fonds de stabilisation des primes est sous la gestion de La Capitale. Il est constitué des surplus du programme d'assurance responsabilité jusqu'à concurrence d'un montant de 50 000 \$ qui est conservé pour la stabilisation des primes d'assurance.

Le fonds Contentieux se rapporte aux honoraires juridiques et aux poursuites qui pourraient être engagées.

Le fonds Tableau des membres permet le développement du Tableau des membres.

Le fonds Révision du Manuel de nutrition clinique permet d'assurer une mise à jour du manuel au cours des prochaines années.

Le fonds Projets spéciaux est consacré entre autres au dossier de la norme initiale de formation, du référentiel de compétence, de la création d'un nouveau site Web, de l'impact sur le changement de nom, de la production de vidéos corporatifs ainsi qu'un montant pour pourvoir à l'absence de direction générale et à son remplacement. Il est constitué à partir des résultats nets d'exercices antérieurs.

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsque les biens sont expédiés ou les services rendus conformément aux conditions des accords de vente, le titre de propriété ou le risque a été transféré, le prix a été établi ou peut être déterminé et l'encaissement est raisonnablement assuré.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci dessous :

Mobilier et équipement	10 ans
Équipement informatique	5 ans
Logiciels	1 an
Système téléphonique	5 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs et des cotisations perçues d'avance.

ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC

3. PLACEMENTS

	JUSTE VALEUR		2018		2017	
Titres à revenus fixes, taux variant de 0,85 % à 2,75 %, échéant à différentes dates jusqu'en mars 2022	1 974 318	\$	1 980 290	\$	2 305 670	\$
Fonds de stabilisation des primes d'assurances, sous la gestion de « La Capitale assurances générales inc. », portant intérêt à un taux variable	50 578		50 578		50 192	
	2 024 896		2 030 868		2 355 862	
Placements réalisables au cours du prochain exercice	200 000		200 000		125 000	
	1 824 896	\$	1 830 868	\$	2 230 862	\$

4. IMMOBILISATIONS

			2018				2017	
	Coût		Amortissement cumulé		Valeur nette		Valeur nette	
Mobilier et équipement	69 753	\$	53 453	\$	16 300	\$	18 063	\$
Équipement informatique	53 545		41 542		12 003		21 052	
Logiciels	40 692		40 692		-		-	
Système téléphonique	20 230		13 150		7 080		11 126	
	184 220	\$	148 837	\$	35 383	\$	50 241	\$

5. EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire autorisé est de 50 000 \$, au taux préférentiel plus 2,125 %, est renouvelable annuellement. Aucun solde n'était utilisé au 31 mars 2018.

6. CRÉDITEURS

	2018	2017
Fournisseurs et frais courus	148 577 \$	109 188 \$
Salaires et vacances à payer	88 010	96 111
Déductions à la source à payer	32 206	40 577
Taxes à la consommation	197 014	164 591
Office des professions	81 067	68 724
Assurance professionnelle des membres	65 861	56 706
	612 735 \$	535 897 \$

7. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 1 136 100 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

	LOCAUX		PHOTOCOPIEUR ET TIMBREUSE		TABLEAU DES MEMBRES		TOTAL	
2019	145 218	\$	4 974	\$	66 088	\$	216 280	\$
2020	145 218	\$	4 140	\$	66 088	\$	215 446	\$
2021	145 218	\$	690	\$	66 088	\$	211 996	\$
2022	145 218	\$	-		66 088	\$	211 306	\$
2023	145 218	\$	-		33 044	\$	178 262	\$
Autres	102 810	\$	-		-		102 810	\$

8. PRÉVISIONS FINANCIÈRES

Les chiffres présentés à l'état des résultats sous la colonne « Budget » sont fournis à titre d'information seulement. Ils n'ont pas fait l'objet d'un audit et ne sont pas couverts par notre rapport de l'auditeur indépendant.

9. APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

Les bénévoles consacrent un nombre important d'heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

10. ÉVENTUALITÉ

Au cours de l'exercice, l'Ordre a reçu une plainte accompagnée d'une mise en demeure. Suite à une communication avec les conseillers juridiques de l'Ordre, il est impossible de déterminer la probabilité et/ou le montant qui serait éventuellement à payer concernant cette plainte. En conséquence, aucune provision n'a été constatée aux états financiers à cet égard.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2017 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2018.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Ordre est principalement lié aux comptes clients.

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'Ordre à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Ordre est exposé au risque de prix autre en raison des placements en obligations cotées en bourse dont la valeur fluctue en fonction du marché.

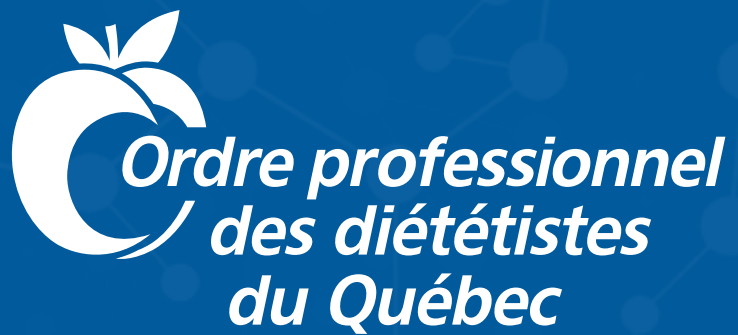
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	2018		2017	
Annexe A — Communications				
Honoraires, communications et site web	29 818	\$	32 915	\$
Revue professionnelle	22 894		41 159	
Publicités insérées	-		38 238	
Sélection des récipiendaires de prix	18 675		19 585	
Bulletins de nouvelles	7 231		12 336	
Rapport annuel	1 339		4 199	
	79 957	\$	148 432	\$
Annexe B — Mois de la nutrition				
Journée des diététistes	8 663	\$	11 833	\$
Impression et distribution	12 214		9 242	
	20 877	\$	21 075	\$

	2018		2017	
Annexe C — Comités				
Formation en diététique	1 235	\$	345	\$
Inspection professionnelle	1 110		1 978	
Discipline	-		-	
Révision	-		-	
Exercice illégal	10 041		6 585	
Admission	-		-	
Équivalence	-		47	
Vérification	33		-	
Finances	-		93	
Gouvernance	875		1 270	
Éthique et déontologie	56		675	
Lois et règlements	-		-	
Nutrition clinique	-		651	
Nutrition publique	-		110	
Gestion services d'alimentation	-		1858	
Industrie agroalimentaire et biopharmaceutique	41		210	
Formation continue	743		1568	
Sélection des prix	795		861	
Groupe de travail	-		252	
Éditorial de la revue	2005		2160	
Scientifique	62		172	
	17 196	\$	18 835	\$

ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC

	2018		2017	
Annexe D — Gestion				
Salaires et charges sociales	763 802	\$	830 601	\$
Honoraires professionnels	167 705		133 065	
Frais administratifs	30 939		46 682	
Loyer	134 018		130 820	
Frais de poste	6 357		7 613	
Imprimerie	1 228		2 165	
Fournitures de bureau	11 196		10 346	
Location d'équipements	6 319		6 238	
Amortissement des immobilisations	16 672		16 002	
Communications	8 865		12 836	
Photocopies	1 878		2 098	
Assurances	2 670		2 693	
Taxes	20 221		19 814	
Entretien et réparations	894		-	
Frais de gestion des cartes de crédit	23 208		3 945	
	1 195 972	\$	1 224 918	\$
Annexe E — Fonds Projets spéciaux				
Site Web	2 999	\$	19 286	\$
Norme initiale de formation	3 850		-	
Présidence à la direction par intérim	55 250		-	
Chasseur de tête	20 000		-	
Honoraires juridiques	27 153		-	
	109 252	\$	19 286	\$

**Production**

Ordre professionnel des diététistes du Québec

Révision linguistique

Odette Fortin

Impression

Deschamps Impression

Ordre professionnel des diététistes du Québec

550, rue Sherbrooke Ouest, tour Ouest, bureau 1855

Montréal (Québec) H3A 1B9

Téléphone : 514 393-3733 ou 1 888 393-8528

Télécopieur : 514 393-3582

opdq@opdq.org

www.opdq.org

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives Canada, 2018.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018.

ISSN 1483-2135 (version imprimée)

ISSN 1911-4095 (version PDF)